

## Demande d'allocations d'interruption

### Quand ce formulaire doit-il être utilisé ?

Ce formulaire est exclusivement prévu pour les travailleurs qui bénéficient d'un crédit-temps (secteur privé), congé thématique (tous secteurs) ou interruption de carrière (dans le secteur public) sans allocation et qui veulent demander des allocations pour le restant de la période qui a été accordée.

Tout autre changement de votre situation doit être communiqué au moyen de la Déclaration de modification des données relatives à l'interruption de carrière / au crédit-temps / au congé thématique disponible sur [www.onem.be](http://www.onem.be).

Dans tous les autres cas (nouvelle demande/demande de prolongation), la demande doit être introduite par voie électronique via [break@work](mailto:break@work) et être remplie par vous-même et par votre employeur.

### Qui doit remplir ce formulaire?

Le travailleur qui souhaite demander des allocations au cours d'une période de crédit-temps, de congé thématique ou d'interruption de carrière est le seul à devoir remplir ce formulaire pour permettre à l'ONEM de décider s'il a droit à des allocations.

L'intervention de l'employeur n'est pas nécessaire.

### Renvoyez le formulaire rempli

**Comment?** Par lettre recommandée

**Où?** Au bureau de l'ONEM de votre domicile (vous trouverez les coordonnées du bureau en introduisant votre code postal dans la rubrique "Contact" de la page d'accueil du site internet: [www.onem.be](http://www.onem.be)).

**Et ensuite?** Vous recevrez un document C62 vous informant de la décision du bureau de l'ONEM.

# À remplir par le travailleur

## A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES BIEN LISIBLES

### Votre identité

Ce numéro se trouve sur votre carte d'identité.

Numéro d'identification du Registre national ..... • ..... • ..... • ..... • .....

Nom .....

Prénom .....

A remplir uniquement si vous habitez à une adresse différente de l'adresse connue au registre national ou si vous êtes domicilié à l'étranger.

Rue .....

Numéro .....

Code postal .....

Localité .....

Pays .....

Renseignements indispensables au traitement de votre demande.

Grâce à votre numéro de téléphone et à votre adresse e-mail, l'ONEM peut vous contacter pour obtenir les informations éventuellement manquantes dans ce formulaire et donner une suite plus rapide à votre demande.

GSM ..... • ..... • ..... • .....

Téléphone ..... • ..... • ..... • .....

**A remplir en lettres CAPITALES bien lisibles**

E-mail .....@.....

### Votre demande d'allocations

**Vous demandez des allocations**

du ..... • ..... • ..... • .....

au ..... • ..... • ..... • ..... inclus

## Votre situation personnelle

Consultez la feuille info T1 sur [www.onem.be](http://www.onem.be) pour plus d'information sur les règles de cumuls.

Vous êtes considéré comme indépendant si vous devez vous inscrire obligatoirement auprès d'une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants. Afin de savoir si vous devez vous inscrire comme indépendant, veuillez contacter l'INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants).

Les allocations ne sont pas cumulables avec une activité rémunérée à l'étranger pour le compte d'une organisation de coopération au développement non-gouvernementale reconnue.

Les allocations ne sont en principe pas cumulables avec une pension à charge de l'Etat belge ou en vertu d'une loi étrangère.

A titre d'exception, les allocations peuvent être cumulées avec une pension de survie belge dans le régime de pension des travailleurs salariés, des fonctionnaires ou des indépendants pendant une période unique de maximum 12 mois calendrier successifs ou non.

Pour plus d'informations sur les conséquences de ce cumul sur le montant de votre pension de survie, contactez le Service fédéral des Pensions.

### Exercez-vous une activité salariée complémentaire pendant l'interruption de carrière / le crédit-temps / le congé thématique?

Non Oui (joignez une copie du contrat)

Date de début: ... ..

Nombre d'heures par semaine: ... .. h ... .. minutes

**Attention.** Si vous entamez ou élargissez cette activité, cela peut avoir un impact sur votre droit au congé et / ou votre droit aux allocations d'interruption.

### Exercez-vous une activité indépendante complémentaire pendant l'interruption de carrière / le crédit-temps / le congé thématique comme indépendant pour laquelle une inscription auprès d'une caisse d'assurances sociale pour indépendants est obligatoire?

Non Oui

Date de début: ... ..

**Attention.** Si vous entamez ou élargissez cette activité, cela peut avoir un impact sur votre droit au congé et / ou votre droit aux allocations d'interruption.

A remplir uniquement si vous travaillez dans le secteur privé et que vous demandez un crédit-temps. Si ce n'est pas le cas, passez à la question suivante.

### Travaillez-vous pour la coopération au développement?

Vous effectuez une activité rémunérée dans le cadre d'un projet reconnu de coopération au développement et vous résidez à l'étranger:

Non Oui

Date de début: ... ..

### Percevez-vous des allocations dans le cadre d'une pension?

(si vous percevez une allocation de transition, vous devez cocher "Non")

Non Oui

#### S'agit-il d'une pension de survie?

Non Oui

#### Souhaitez-vous cumuler vos allocations d'interruption avec le bénéfice d'une pension de survie?

Non Oui

#### Période de cumul

- du ... ..  
au ... .. inclus
- du ... ..  
au ... .. inclus
- du ... ..  
au ... .. inclus

Périodes de cumul d'allocations sociales (maladie, chômage involontaire, prépension conventionnelle [jusqu'au 31.12.2011], chômage avec complément d'entreprise [depuis le 01.01.2012] ou crédit-temps) déjà prises auparavant:

- du ... .. • ... .. • ... ..  
au ... .. • ... .. • ... .. inclus
- du ... .. • ... .. • ... ..  
au ... .. • ... .. • ... .. inclus
- du ... .. • ... .. • ... ..  
au ... .. • ... .. • ... .. inclus

**Exercez-vous un mandat politique?**

Non      Oui

*Les allocations ne peuvent pas être cumulées avec un mandat politique à l'exception d'un mandat exercé comme conseiller communal, provincial, de district, d'un CPAS ou de membre du comité spécial pour le service social en vertu du décret Flamand sur l'administration locale du 22 décembre 2017.*

*A remplir uniquement si vous travaillez dans le secteur public et que vous demandez une interruption de carrière ou un congé thématique. Si ce n'est pas le cas, passez à la question suivante.*

**S'agit-il d'un mandat de conseiller communal, provincial, de district, d'un CPAS ou de membre du comité spécial pour le service social en vertu du décret Flamand sur l'administration locale du 22 décembre 2017?**

Non      Oui

*Les réponses à ces questions sont importantes pour la fixation du montant de votre allocation et du précompte professionnel applicable*

**Vivez-vous tout seul?**

Non      Oui

**Cohabitez-vous uniquement avec un ou plusieurs enfants dont au moins un est à votre charge?**

Non      Oui

**Etes-vous travailleur frontalier français?**

Non      Oui (*Joignez une copie du formulaire 276 FRONT./GRENS. délivré par le Service public fédéral Finances afin d'obtenir l'exonération du précompte professionnel sur l'allocation d'interruption.*)

**Attention.** Vous n'avez plus droit à cette exonération si vous n'êtes plus travailleur frontalier français pendant le crédit-temps. Vous devez en avvertir le bureau de l'ONEM

## Indemnité complémentaire pour les travailleurs âgés de 45 ans ou plus

*A remplir uniquement si vous êtes âgé de 45 ans ou plus, si vous travaillez dans le secteur privé et que vous demandez un crédit-temps avec motif à temps plein ou à ½ temps ou un crédit-temps fin de carrière*

Si ce n'est pas le cas, passez à la question suivante

**Vous demandez un crédit-temps avec motif à temps plein ou à mi-temps ou un crédit-temps fin de carrière et vous percevrez une indemnité complémentaire de votre employeur ou d'un fonds sectoriel:**

Non      Oui (*si oui, joignez le formulaire C1 - Crédit-temps - CCT n°103 - 06/17 rempli [déclaration de votre situation familiale] sauf si:*

- vous travaillez dans une entreprise ressortissant à une des (sous-) commissions paritaires suivantes: 152, 225 (enseignement), 328, 328.01, 328.02, 328.03 (transport urbain et régional);
- la date de fin de la période de crédit-temps que vous demandez tombe avant le mois dans lequel se situe votre 50<sup>ème</sup> anniversaire;
- vous êtes en période de préavis

## Païement

*Vous trouverez l'IBAN sur vos extraits de compte ou votre carte bancaire. Pour un numéro de compte belge, l'IBAN compte 16 caractères, commence par BE suivi de 2 chiffres et de votre numéro de compte actuel.*

*\* A remplir uniquement si l'IBAN ne commence pas par BE*

*Si vous souhaitez être payé par chèque circulaire, vous devez en faire la demande par écrit au bureau de l'ONEM dont votre domicile relève*

Numéro de compte-IBAN sur lequel je souhaite recevoir mon allocation.

*Pas le numéro de votre carte bancaire*

.....

\* BIC ..... .

Si ce compte est au nom d'une tierce personne, mentionnez:  
sa qualité (*époux, concubin, avocat, ...*)

.....

son nom .....

## Signature

*Vous pouvez modifier ultérieurement les données de ce formulaire au moyen de la "Déclaration de modification - Données relatives à l'interruption de carrière/au crédit-temps/au congé thématique" disponible sur le site de l'ONEM [www.onem.be](http://www.onem.be).*

*Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatisés. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible auprès des bureaux de l'ONEM*

*Vous pouvez consulter votre fiche fiscale via votre dossier "Interruption de carrière et crédit-temps" ou en activant votre eBox via [www.mysocialsecurity.be](http://www.mysocialsecurity.be). Vous pouvez également la consulter via [www.myminf.be](http://www.myminf.be).*

*N'oubliez pas de signer le formulaire avant de le renvoyer au bureau de l'ONEM de votre domicile*

Je déclare que toutes les données figurant sur ce formulaire sont exactes. Je m'engage à communiquer immédiatement par écrit chaque modification de ces données au bureau de l'ONEM dont mon domicile relève.

J'accepte que ma fiche fiscale soit mise à ma disposition sous forme électronique.

Si je souhaite encore la recevoir sous forme papier, j'en fais la demande auprès du bureau de l'ONEM dont mon domicile relève.

Date ... .. • ... .. • ... ..

Signature du travailleur